

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Congres-DDEN-2019>



# Congrès DDEN 2019

- ACTUALITÉS - France -

Date de mise en ligne : jeudi 22 août 2019

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

### **14 au 16 juin 2019, à Rennes : 105ème congrès national des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale**

Les DDEN sont depuis toujours attachés au principe de laïcité (*extraits de leurs travaux*)

#### **Un rappel :**

Les DDEN rappellent leur indéfectible attachement à la liberté de conscience ([La liberté de conscience](#)) et à l'égalité en droit ([Égalité de droit et équité \(1\)](#)) ([Égalité de droit et équité \(2\)](#)) de tous les citoyens au regard de toutes les convictions religieuses, philosophiques ou autres.

Les DDEN, fidèles au Serment de Vincennes, demandent l'abrogation des lois scolaires anti- laïques de la loi Debré à la loi Carle afin de ne pas financer la concurrence de l'École publique et d'éviter les enfermements communautaristes. Les DDEN s'élèvent contre le financement par les communes des classes maternelles privées, suite à l'obligation de scolarité à 3 ans. Les menaces sur la loi de 1905 perdurent. Les DDEN maintiennent leur vigilance et s'opposeront à toute atteinte à cette loi de paix et de cohésion sociale.

#### **Une motion : 'Accompagnants des Sorties Scolaires'**

##### Exposé des motifs

Le principe constitutionnel de laïcité de l'enseignement public impose un cadre neutre à l'école pour la maintenir à l'écart des conflits du monde extérieur et créer les conditions de la construction de la liberté de conscience des élèves. Les sorties scolaires font partie de l'enseignement au même titre que les cours, c'est pourquoi, tous les intervenants doivent respecter cette neutralité. L'intérêt des enfants et la garantie pour les parents que leurs enfants bénéficieront d'un enseignement laïque doivent être les priorités.

##### La motion

La Fédération des DDEN demande la reconnaissance de la fonction d'auxiliaire bénévole inscrit dans le Code de l'Éducation, valable sur tout le territoire de la République, pour les personnes intervenant dans l'école ou accompagnant les sorties, entraînant leur obligation de neutralité pour le respect de la laïcité et la liberté de conscience des accompagnés.

La laïcité doit être l'objet d'une vigilance de tous les instants. Elle est la garantie de nos libertés individuelles et collectives. L'École publique qui accueille tous les enfants ne peut être que laïque.

